



Inaptitude a tous postes pour danger immédiat

Par **Karine**, le **20/09/2012** à **10:41**

Bonjour,

Je suis en arrêt depuis 2 semaines pour état dépressif à cause de mon travail. Je suis haché moralement par une collègue, jusque dans ma vie privée... Je suis travailleur handicapé (sclérose en plaques). Mon patron le sait mais ne fait rien ou ne veut rien faire... Le médecin du travail devrait me déclarer inapte à tous postes pour danger immédiat. Quelles vont être les suites ?

Merci de me renseigner svp

Par **pat76**, le **20/09/2012** à **15:44**

Bonjour Karine

Vous aviez envoyé une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur pour qu'il ordonne à votre collègue de cesser le harcèlement moral ?

Il a pris des sanctions à l'égard de votre collègue ?

Vous êtes arrêtée pour combien de temps et à quelle date est prévu la reprise de votre poste ?

Vous avez indiqué à votre employeur que vous étiez en droit de l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes.

Vous pouvez obtenir des preuves écrites par certains de vos collègues que vous avez été harcelée moralement?

Vous avez pris un rendez-vous avec la médecine du travail?